

2023-012

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20230123-DCM2023-0123-01-DE
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023
Délibération n° 2023-0123-01

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le seize janvier deux mil vingt-trois.

Etaient Présents : M. Armel FROGER, maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Mme Nathalie VASSEUR, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, M. Eric MERCK, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, Mme Murielle HUET et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Antoine FOUCAULT, Mme Nadine BRUNET

Pouvoirs : M. Maximilien TESSIER et Mme Stéphanie PORTEJOIE ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ et M. Jean-François SUIRE

Présents : 17

Excusés : 9 dont 2 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de séance : M. Michel DENIS

Un extrait de la présente délibération a été publié le 24 janvier 2023

POLE ADMINISTRATION ET GESTION - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – RAPPORT D'ACTIVITE 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

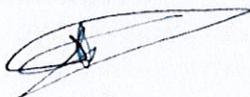
Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

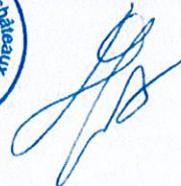
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux en sa séance publique du 23 janvier 2023.

Le secrétaire de séance
Michel DENIS



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, **A. FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 24/01/2023